

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DDEEES 43 Subvention et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (8e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2011 (2011 DDEEES 334) relative à la signature d'une convention pluriannuelle (2011-2014) pour permettre la mise en lumière de l'avenue des Champs-Élysées ;

Vu la convention pluriannuelle d'équipement pour la mise en lumière des Champs-Élysées (2011-2014) signée le 15 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention (2011-2014) relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Comité Champs-Élysées (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 29 janvier 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2011-2014, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Comité Champs-Élysées (8e).

Article 2 : Une subvention de 220.000 euros est attribuée au Comité Champs-Élysées située 39, avenue des Champs-Élysées à Paris 8e (C00030 - 62322 – 2013_01068) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 1.111.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 220.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2013 de la Ville de Paris nature 2042, fonction 90 (APDF : 04328).